LA LETTRE DES ELU·E·S

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

n° 20 - février 2026

Les orientations budgétaires du Département pour 2026 ont été présentées au cours de la session du 30 janvier. Peu d'informations nouvelles ont filtrées, puisque de nombreux arbitrages financiers ont été arrêtés dès le mois de novembre.

Au cours de cette session, notre groupe s'est également abstenu ou a voté contre plusieurs rapports : culture, insertion, démographie médicale. Explication dans cette nouvelle lettre des élus !

Prochaine étape : le vote du budget 2026 les 2 et 3 avril prochain. Bonne lecture à toutes et à tous !

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

SOMMAIRE

P.2 Orientations budgétaires 2026 : peu d'éléments nouveaux
P.3 Insertion : contre la baisse du nombre de contrats aidés subventionnés
Culture : des choix budgétaires mal calibrés
Démographie médicale : les bourses aux étudiants doivent être rediscutées
P.4 Signature de l'accord UE - Mercosur : une nouvelle consigne pour les cantines des collèges
En bref ...

Pour nous contacter : Steve Renard (collaborateur du groupe *Socialiste et Républicain*)

groupe@ser45.fr 06.86.55.60.75 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Retrouvez-nous sur internet :

www.ser45.fr facebook.com/groupeser45

Orientations budgétaires 2026 : peu d'éléments nouveaux

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 a été présenté, comme la loi le prévoit. Peu d'éléments nouveaux ont été portés à notre connaissance, puisque de nombreux arbitrages ont déjà été réalisées dès le mois de novembre. Pour rappel, 50 millions d'euros d'économies sont recherchés par l'exécutif : 30 en investissement et 20 en fonctionnement. Notre priorité est de sanctuariser les dépenses sociales, compétences premières du Département !

Hélène LORME

La séquence budgétaire est assez étirée, de novembre 2025 à avril 2026, et c'est une situation peu confortable pour les maires et nos partenaires. Ils reçoivent parfois des informations sur l'avenir de certains dispositifs départementaux sans que nous, élus, en ayons pleinement connaissance. Par exemple, vous avez informé les CCAS de la fin des Aides aux Produits de Première Nécessité, alors que cela n'a été évoqué qu'en commission … Il ne faudrait pas que nous fassions peu ou prou la même chose que ce que nous reprochons à l'Etat : trop d'incertitudes et un manque de visibilité.

Sur le fond de ce budget, nous aimerions en savoir plus sur les économies que vous souhaitez réaliser en matière de ressources humaines (8 millions d'euros) à travers les non-remplacements. Quel sera l'impact sur le service public rendu aux Loirétains ? De même, en matière d'insertion, nous nous interrogeons encore sur la généralisation de l'expérimentation France Travail, puisque force est de constater que le nombre de bénéficiaires du RSA ne diminue pas et que, dans le même temps, les aides aux structures d'insertion diminuent drastiquement.

Enfin, sur la méthode, beaucoup d'enveloppes sont réduites de manière uniforme, sans orientations précises, y compris là où il faudrait sanctuariser nos budgets, à commencer par les politiques sociales. Nous avons conscience de l'effort budgétaire nécessaire à réaliser, mais la méthode et certains choix nous interpellent. Nous aurons l'occasion de développer cela lors du vote du budget.

Prochaine étape : vote du budget lors de la session des 2 et 3 avril 2026

Insertion :
contre la baisse du nombre de contrats aidés subventionnés

CONTRE

Le Département du Loiret signe chaque année avec l'Etat une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens pour le cofinancement des contrats aidés des bénéficiaires du RSA. Pour 2026, il est constaté une baisse du nombre de contrats cofinancés par le Département (soit un coût pour la collectivité en baisse de 280 000 euros). Dans la lignée des premiers arbitrages budgétaires 2026 faisant état de coupes dans le domaine de l'insertion, le groupe *Socialiste et Républicain* a voté contre ce rapport.

Culture :
des choix budgétaires mal calibrés

ABSTENTION

Les règlements des aides culturelles pour 2026 ont été modifiés, compte tenu du contexte budgétaire. Les aides aux communes, aux écoles (musique, danse, théâtre et cirque) et aux salons artistiques sont en baisse. L'aide aux ateliers de pratiques artistiques est quant à elle supprimée. Si nous sommes conscients des efforts budgétaires à réaliser, nous regrettons que les baisses de subventions du secteur culturel soient réalisées de manière uniforme, et que les aides aux écoles ne prennent plus en compte l'éveil artistique.

Démographie médicale :
les bourses aux étudiants doivent être rediscutées

ABSTENTION

Depuis plusieurs années, le Département met en oeuvre son Plan Priorité Santé, contenant notamment des bourses d'études en médecine. Une mise à jour du règlement a été adoptée, autorisant notamment le maintien de la bourse départementale aux étudiants en médecine se réorientant vers d'autres métiers de la santé. Nous attendons toujours qu'un bilan précis nous soit présenté, en particulier des bourses dites "*Zagreb*" (partenariat entre la Ville d'Orléans et l'Université de médecine de Zagreb), pour lesquelles aucune information précise ne nous a été communiquée.

Signature de l'accord UE - Mercosur : une nouvelle consigne pour les cantines des collèges

POUR

Le Département du Loiret a souhaité réaffirmer son engagement en faveur de l'agriculture française en se positionnant contre l'accord commercial entre l'Union Européenne et le Mercosur. A travers un voeu, il a notamment émis une "*une consigne explicite à destination des services de restauration des collèges publics loirétains, dans le cadre de ses compétences en matière de restauration scolaire, à savoir : ne pas acheter de produits alimentaires originaires d'Amérique du Sud et limiter au maximum les achats de produits hors de l'Union Européenne*". Si nous avons voté ce voeu, nous avons regretté le manque de précision sur la manière avec laquelle le Département allait faire respecter cette consigne.

Vanessa SLIMANI

La motion est louable. Mais nous nous interrogeons sur le contrôle de cette consigne, car il y a tout de même des marchés publics à respecter. Quels sont les critères qui seront introduits pour "sécuriser" ce vœu ? Nous souhaiterions avoir des précisions sur l'application de cette consigne ; il faut que des critères bien définis soient mis en place pour que les objectifs de ce vœu soient réellement tenus.

En bref ...

Diffusion en direct. Le règlement intérieur du Conseil Départemental a été modifié. Il prévoit, enfin (!), la diffusion des sessions en direct. La publicité des débats est une demande que nous formulions depuis des années !

EHPAD hors les murs. Un service expérimental innovant appelé "EHPAD hors les murs" se met peu à peu en place sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, comprenant une plateforme de service de 70 places, un accueil de jour itinérant de 10 places et une offre de repli de 2 places en court séjour sur des logements temporaires. Jean-Vincent Valliès a insisté sur la nécessaire prise en compte des retours des usagers pour améliorer ce nouveau dispositif hybride expérimental.

Vague de froid. Début janvier, plusieurs établissements scolaires ont du fermer en raison de la vague de froid et du dysfonctionnement de chaudières. Ce fut notamment le cas du collège Pierre Mendès France de Chécy. Jean-Vincent Valliès, conseiller départemental et maire de Chécy, a rappelé les obligations de la société en charge de l'exploitation du collège afin que cela ne se reproduise plus.